



LYCÉE MONTAIGNE
BORDEAUX
ASSOCIATION SPORTIVE

ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MICHEL MONTAIGNE

ACTIVITES annuelles avec entraînements	Horaires entraînements Mercredi
Badminton	13h/15h
Escalade	14h/16h
Natation/ Waterpolo	13H45/15h
Volleyball/Beach volley	13h30/16h00
Musculation et Crossfit	14h/16h

CONSETEMENTS

Des élèves : **J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes :**

Nom :

Prénom :

Sexe :

Adresse mail:

N° de téléphone :

Niveau de certification de jeune officiel :

"Lu et approuvé", le

Signature de l'élève :

Des parents : **J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes concernant mon enfant :Nom/Prénom/Sexe/ Adresse mail**

"Lu et approuvé", le

Signature des parents :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

père ,

mère,

représentant légal

Autorise,

NOM :

Prénom :

né(e) le

Niveau de classe

N° téléphones parents :

N° portable de l'élève :

Mail de l'élève :

à participer aux activités de l'Association Sportive du Lycée Michel Montaigne.

Autorise cet élève à se rendre seul sur les installations, à utiliser, si cela s'avère nécessaire, les moyens de transport organisés par l'UNSS ou le réseau TBM pour se rendre sur le lieu des rencontres UNSS ou pour des sorties organisées par les enseignants durant toute l'année scolaire (2).

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale si nécessaire (2).

Autorise le professeur responsable ou l'organisateur de la compétition UNSS à prendre des photos ou vidéos afin de les diffuser sur le site du lycée ou de l'UNSS (2).

Fait à

, le

Signature :

Pièces à fournir pour se licencier :

- 10 euros via Hello asso avec le QRcode ci-contre :

- Autorisation parentale.

- Une photo d'identité pour ceux qui souhaitent participer aux compétitions.

- Pour information, l'association sportive est assurée par une assurance collective à la MAIF, dans le cadre de ses activités pour la couverture des risques des dommages corporels ; une assurance complémentaire payante est également proposée pour les personnes intéressées.

